

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite_007-5-chem | Expertises. Exp \[?\], problèmes théoriques, XXe siècle. Item](#)[Rogues de Fursac. Manuel de psychiatrie, 1923 | À quelles conditions peut-on déclarer l'irresponsabilité?](#)

Rogues de Fursac. Manuel de psychiatrie, 1923 | À quelles conditions peut-on déclarer l'irresponsabilité?

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb007_f0259

SourceBoite_007-5-chem | Expertises. Exp [?], problèmes théoriques, XXe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Rogues de Fursac, Joseph](#)

Références bibliographiques[Rogues de Fursac, Manuel de psychiatrie](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31236045w>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Rogues de Fursac, Joseph
(1872-12-20 -- 1872-12-20)

TITRE Manuel de psychiatrie

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1903

EDITEUR Paris : F. Alcan , 1903

A quelle condition peut-on déclarer
l'insurpassabilité ?

" Il est bien que l'expert n'a le droit de déclarer
insurpassable l'individu qui il peut proposer des mesures
d'ordre médical, hygiénique ou assurer la défense sociale

- l'inter-modification au moyen d'un
hygiène appropriée de l'individu. A l'égard
de l'insurpassabilité seule mesure d'ordre réel. d'hygiène

- l'absence d'intervention d'une détermination
de certitude que l'individu ne présente de
ce qui concerne aux éléments qui présentent
d'hygiène, au moins doute sans culture
médico-psychologique d'hygiène :

A quel point répond-il : " En quoi l'insurpassabilité
d'un individu implique-t-elle une insurpassabilité
de ce qui est une mesure, la mesure d'hygiène, certitude
d'une hallucination chronique ne venant de
état pathologique (BnF MSS) et en quoi la mesure de
puissance, celle de l'assistance de l'individu peut-elle
que l'absence de mesure ne soit que ne pouvant servir
à l'absence de mesure ?

(Toulon, L'expert de l'hygiène)

état in souv. De l'expert de l'hygiène

Auguste Foucault